



Numéro de l'acte	2015-108-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

QUESTION N°2015-108

SPORT : Piscine municipale – Mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

Les exploitants des établissements de natation d'accès payant, conformément au décret 91-365 du 15 avril 1991 et de l'arrêté du 26 juin 1998, ont l'obligation d'élaborer un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours dont l'objectif est de définir l'ensemble des mesures de prévention des accidents, les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et d'alerte des services de secours, des mesures d'urgence en cas d'accident, ainsi que d'énumérer la liste du personnel surveillant (chef de bassin, BEESAN, MNS ...).

Celui-ci doit être modifié :

- Pour ajuster les créneaux de l'Association Côte d'Opale Triathlon
- Pour échanger les horaires aquagym le matin et aquabike l'après-midi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de procéder à une mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours adopté par délibération n°20 du 17 juin 1999, amendé en fonction des modifications, ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT